


**De:** CPF cpf@ciep.fr   
**Objet:** RE: Référencement d'une action de formation incluant les certifications de FEI (CLF)  
**Date:** 11 juin 2020 à 10:36  
**À:** christel.ceccotto@lesformations.fr



Bonjour,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que votre convention de partenariat a reçu une décision favorable pour l'enregistrement des actions de formation suivantes:

- Former aux DELF-DALF, A1 à C2
- Former aux TCF TP et TCF ANF.

**Informations importantes :**

- Ce courriel fait office de convention dématérialisée entre votre organisme de formation et France Éducation international.
- **Vous devez accuser réception de ce courriel par retour de mail.** Nous procéderons alors à l'enregistrement de votre organisme de formation comme partenaire pour les actions de formation précitées.
- Cette convention est valable pour une durée de 3 ans à compter de ce jour.
- Si vous supprimez et/ou ajoutez une action de formation, merci de nous en informer sans quoi nous ne mettrons pas à jour votre action de formation sur le site de France Compétences.

Dans l'attente de vous lire,

Cordialement,

Marie Rabin  
Pour le Département évaluation et certifications



1, avenue Léon Journault - F - 92318 Sèvres cedex  
Tél : +33 (0)1 45 07 60 60  
[www.ciep.fr](http://www.ciep.fr)